

# Service de la sécurité incendie Ville de Rivière-du-Loup

Directive operation sécuritaire

	DOS - 010
municipale	Révisée le :
Sujet : Coronavirus Covid-19 vs fourrière	En vigueur le : 23 mars 2020

# AU PERSONNEL POUVANT ÊTRE EN CONTACT AVEC DES ANIMAUX ET RESPONSABLE DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE.

# \*\*\* CETTE DIRECTIVE EST APPLICABLE EN CAS D'AGGRAVATION D'UNE PANDÉMIE \*\*\*

#### 1. But:

Le but de cette directive est d'établir des mesures préventives en lien avec une situation de pandémie de Covid-19. Cette directive est applicable en fonction d'une évolution de seconde ou troisième phase, telle qu'établie dans le Plan d'action en situation de pandémie.

## 2. Objectif:

Prévenir et réduire l'impact causé par la pandémie en mettant en place des mesures d'hygiène particulières applicables aux travailleurs pouvant être en contact avec des animaux.

# 3. Mesures générales de travail :

### 3.1 Animal apporté par un citoyen :

### Prise en charge à la caserne :

- > Le port des gants est obligatoire;
- > Demander au citoyen :
  - o de se laver les mains;
  - o s'il a voyagé en dehors du pays les guatorze (14) derniers jours:
  - o s'il tousse, a de la fièvre ou des éternuements.
- Respecter une distance de deux (2) mètres avec le citoyen;
- Pour les petits animaux, si possible, demandez au citoyen de déposer l'animal dans la cage prévue à cet effet;
- Pour les gros animaux, le citoyen doit se rendre à la porte #7 et placer l'animal dans la cage prévue à cet effet;
- Procédure de lavage des mains à l'eau tiède de façon régulière à l'aide du savon désinfectant prévu à cet effet et cela, pendant au moins 20 secondes;

## Prise en charge d'un animal chez un citoyen :

- > Le port des gants est obligatoire;
- Respecter la distance de deux (2) mètres avec le citoyen;
- > Si possible, évitez de rentrer à l'intérieur d'une résidence;
- > Apporter l'animal directement à la fourrière
- Procéder au lavage des mains à l'eau tiède de façon régulière à l'aide du savon désinfectant prévu à cet effet, et cela, pendant au moins 20 secondes;

Approuvé : Éric Bérubé DOS – 010 Page 1 sur 2

# Prise en charge lors de l'adoption :

- > Le port des gants est obligatoire;
- Respecter la distance de deux (2) mètres avec la famille d'adoption;
- ➤ Pour les petits animaux, demandez au citoyen de prendre l'animal dans la cage et le laisser le déposer lui-même dans sa cage;
- Pour un gros animal, celui-ci sera attaché après le bâtiment, le citoyen doit le détacher et l'embarquer lui-même dans son véhicule, s'il décide de l'adopter;
- Dès le retour, à la caserne, <u>procéder au lavage des mains à l'eau tiède à l'aide du savon</u> désinfectant prévu à cet effet, et cela pendant au moins 20 secondes.

Approuvé : Éric Bérubé DOS – 010 Page 2 sur 2